



# MAIRIE DE GERVANS

## Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt, le dix Juillet, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle Les Berges du Rhône sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

**Présents** : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Damien EYNARD, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine VERON, M. Christian DELAS, Mme Marie Claude AYMARD

Date de la convocation : 03 Juillet 2020

M. Jean-Marc KEHRWILLER donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUIER

Mme Stéphanie VEYRET donne pouvoir à M. Nicolas BAUGIRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Début à 18h35

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Juin 2020**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

### **2) Délibérations :**

#### **2a) Elections des délégués pour les élections sénatoriales**

Une liste se présente, composée de M. Pascal CLAUDEL, Mme Stéphanie VEYRET et M. Damien EYNARD.

Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral lui-même formé d'élus de cette circonscription : députés, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect.

Pour la prochaine élection du 27 septembre 2020 à la Préfecture de la Drôme, 3 titulaires et 3 suppléants représentant le Conseil Municipal de Gervans, doivent être élus.

M. le Maire procède donc à l'ouverture du vote à 18h40.

M. le Maire constitue comme suit, le bureau de vote :

- Les 2 élus les plus âgés : M. Daniel HUGOUD et M. Christian DELAS
- Les 2 élus les plus jeunes : M. Damien EYNARD et Mme Régine VERON
- Le Président M. Pascal CLAUDEL

M. le Maire ouvre le 1<sup>er</sup> tour du scrutin permettant l'élection des 3 Titulaires :

- Sont candidats : M. Pascal CLAUDEL, Mme Stéphanie VEYRET et M. Damien EYNARD

**Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :**

<b>a.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
<b>b.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<b>15</b>
<b>c.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>0</b>
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>0</b>
<b>e.</b> Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	<b>15</b>
<b>f.</b> Majorité absolue	<b>8</b>

<b>INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
<b>Pascal CLAUDEL</b>	<b>15</b>
<b>Stéphanie VEYRET</b>	<b>15</b>
<b>Damien EYNARD</b>	<b>15</b>

M. Pascal CLAUDEL, Mme Stéphanie VEYRET et M. Damien EYNARD sont proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et déclarent accepter le mandat.

## **2b) Elections des suppléants pour les élections sénatoriales**

M. le Maire ouvre le 1<sup>er</sup> tour du scrutin permettant l'élection des 3 Suppléants :

- Sont candidats : Mme Patricia FAURE, Mme Corinne CHEVAL et M. Jean-Sébastien GUIER

### **Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants**

<b>g.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
<b>h.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<b>15</b>
<b>i.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>0</b>
<b>j.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>0</b>
<b>k.</b> Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	<b>15</b>
<b>l.</b> Majorité absolue	<b>8</b>

<b>INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
<b>Patricia FAURE</b>	<b>15</b>
<b>Corinne CHEVAL</b>	<b>15</b>
<b>Jean Sébastien GUIER</b>	<b>15</b>

Mme Patricia FAURE, Mme Corinne CHEVAL et M. Jean Sébastien GUIER sont proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et déclarent accepter le mandat.

## **2c) Tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée 2020-2021**

M. le Maire propose de maintenir les tarifs 2019-2020 pour la garderie.

M. le Maire propose une augmentation de 1.5% des tarifs de cantine selon le contrat triennal qui nous lie au prestataire, soit le prix du repas pour la rentrée 2020-2021 sera de 3.90€

**Accord à l'unanimité du Conseil municipal**

## **2d) Désignation d'un représentant au Conservatoire Ardèche Musique et Danse**

À la suite du courrier reçu en Mairie, et en tant que membre du Syndicat mixte Ardèche Musique et Danse, nous devons désigner dans la nouvelle mandature un représentant pour l'élection du nouveau Conseil D'Administration

Damien EYNARD est seul candidat.

**Accord à l'unanimité du Conseil municipal**

## **2e) Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Avec le changement de mandature, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée.

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Mme. Marie Pierre HENNEBICQ	
M. Daniel BADEL	
M. Éric FOSSE	
M. Alain VINCENT	
M. Laurent HABRARD	

**Accord à l'unanimité du Conseil municipal**

## **3) Questions et infos diverses**

### **3a) Demande d'une subvention au Département**

M. Le Maire propose de demander une subvention au Département pour la fin des travaux du caveau sous la Mairie.

La somme des devis est de 12950€ H.T.

**Accord à l'unanimité du Conseil municipal**

### **3b) Adhésion à la Fédération des Communes Forestières**

À la suite de la réception d'un courrier de la Fédération des Communes Forestières, nous pouvons prétendre à participer aux travaux de cette organisation.

Il pourrait y avoir un intérêt si nous procédons à d'autres investissements dans des chaudières à bois.

### **3c) Prêt du gymnase à ALSH d'Arche Agglo pour le mois de Juillet**

En préparation de la saison estivale, Arche Agglo a demandé le prêt du gymnase Joseph BADEL pour l'ALSH d'Erôme, du 06 au 31 Juillet 2020.

Arche Agglo prendra à sa charge l'entretien et le nettoyage du gymnase pendant cette période.

### **3d) Projet Campagne Financement Participatif CNR Photovoltaïque**

La CNR lance cette année une Campagne de Financement Participatif pour le projet de centrale photovoltaïque Erome-Gervans.

L'objectif est d'impliquer les habitants de Erôme et Gervans dans ce projet solaire.

Deux réunions d'informations sont organisées :

16/11/2020 à 19h à Gervans, salle des Berges du Rhône

17/11/2020 à 19h à Erôme, salle Heramen

Sur un budget global de 4.2 Millions €, la CNR, via l'organisme financier ENERFIP, souhaite lever 300,000€ sous forme d'Obligation Simple.

Chaque résidant pourra placer de 10 à 5000 €, sur une durée minimale de 3 ans.

Des intérêts seront versés trimestriellement, selon un taux qui sera connu au lancement de l'opération.

Cette opération sera réservée pendant quinze jours aux résidents de Erôme et Gervans.

Si l'opération n'est pas complètement souscrite lors de cette première étape, deux autres phases suivront, en direction des résidents d'Arche Agglo puis de toute la Drôme.

La Commune peut aussi participer à cette Campagne et profiter de ce placement financier.

Après discussion et délibération, Mr le Maire propose de placer au maximum 20,000€ afin d'apporter notre soutien à cette démarche. Une demande spécifique dans ce sens sera faite auprès de l'établissement financier.

### **3e) Election du Président et des Vice-Président de Arche Agglo**

Jeudi 09 Juillet à 18h30 se tenait l'élection des élus auprès d'Arche Agglo.

Après huit heures de délibérations, Mr Frédéric SAUSSET, Maire de Tournon-sur-Rhône, est reconduit à la Présidence d'Arche Agglo.

13 Vice-présidents et 5 conseillers délégués ont également été élus pour administrer les compétences de notre agglomération de 41 communes.

Mr Pascal CLAUDEL, Maire, a été élu 10<sup>e</sup> Vice-Président, et connaîtra le 20 Juillet lors du bureau d'Arche Agglo ses attributions.

Le Conseil Municipal le félicite pour son engagement.

### **3f) Agression verbale d'un élu**

Un élu du Conseil Municipal a fait l'objet d'une agression verbale, en public, sur la Commune.

Mr le Maire rappelle que toute agression (verbale ou physique) envers un élu fera l'objet d'une plainte auprès de la Gendarmerie de Tain-L'Hermitage. Mr le Maire en informera Mr le Préfet de la Drôme et le Procureur de la République de Valence.

Ci-joint le tableau des sanctions pénales et financières.

ANNEXE

TABLEAU DES INFRACTIONS ET PEINES ENCOURUES

EN MATIERE DE CRIMES ET DELITS COMMIS AU PREJUDICE DES ELUS

Nature	Qualification	NATINF	Qualité de la victime	Peines principales	Interdiction de séjour	Affichage/diffusion
PRESSE	Diffamation	371	PDAP/PCMSP	45000€	non	non
	Injure publique	375	Corps constitué/ PDAP/PCMSP	12000€	non	non
OUTRAGES	Outrage	7886	PDAP	1 an – 15000€	non	oui
		7885	PCMSP	7500€		
	Outrage en réunion	20719	PDAP	2 ans – 30 000€	non	oui
		20718	PCMSP	6 mois – 7500€		
Outrage en raison de la race, ethnique ou religion	32944	PDAP	2 ans – 15 000€	non	oui	
REBELLION	Rébellion	7887	PDAP/PCMSP	2 ans – 30 000€	non	oui
	Rébellion avec arme	7888	PDAP/PCMSP	5 ans – 75 000€	non	oui
	Rébellion en réunion	7889	PDAP/PCMSP	3 ans – 45 000€	non	oui
	Rébellion arme +réunion	7890	PDAP/PCMSP	10 ans – 150 000€	non	oui
ACTES D'INTIMIDATION ET MENACES	Acte d'intimidation (action ou abstention)	12364	PDAP	10 ans – 150 000€	non	oui
		12365	PCMSP			
		12366	ELU			
	Acte d'intimidation (influence en vue d'une décision favorable)	12367	PDAP	10 ans – 150 000€	non	oui
		12368	PCMSP			
		12369	ELU			
	Menaces crime ou délit	23914	PDAP	3 ans – 45 000€	non	oui
		23915	PCMSP			
		27143	ELU			
	Menaces de mort/atteintes dangereuses	23916	PDAP	5 ans – 75 000€	non	oui
23917		PCMSP				
25735		ELU				
DEGRADATIONS	Destruction d'un bien	11563	PDAP	5 ans – 75000€	non	non
		11565	PCMSP			
	Dégradation/détérioration	11564	PDAP	5 ans – 75000€	non	non
		11566	PCMSP			
Destruction par un moyen dangereux	32355	PDAP	20 ans – 150 000€	oui	non	
Dégradation par un moyen dangereux	32356	PDAP	20 ans – 150 000€	oui	non	
VIOLENCES	Coups mortels	10848	PDAP	20 ans	oui	non
		10850	PCMSP			
	Violences suivies de mutilation ou infirmité	10877	PDAP	15 ans	oui	non
		10878	PCMSP			
Coups mortels lors d'une manifestation sur la voie publique	21001	PDAP	20 ans	oui	non	
	21002	PCMSP				

Violences lors d'une manifestation sur la voie publique suivie de mutilation ou infirmité	21011	PDAP	15 ans	oui	non
	21012	PCMSP			
Violences lors d'une manifestation sur la voie publique ITT>8j.	21021	PDAP	5 ans – 75 000€	oui	non
	21022	PCMSP			
Violences lors d'une manifestation sur la voie publique ITT<8j.	21033	PDAP	3 ans – 45 000€	oui	non
	21034	PCMSP			
Violences lors d'une manifestation sur la voie publique sans ITT	21046	PDAP	3 ans – 45 000€	oui	non
	21047	PCMSP			
Violence ITT> 8j.	9845	PDAP	5 ans – 75000€	oui	non
	10844	PCMSP			
Violences ITT<8j.	9846	PDAP	3 ans – 45000€	oui	non
	10843	PCMSP			
Violences sans ITT	20727	PDAP	3 ans – 45000€	oui	non
	20729	PCMSP			

### **3g) La Treille Gervandoise**

Par suite de la Liquidation Judiciaire de la Treille Gervandoise et au refus d'offres jugées trop basses, une vente aux enchères publique est organisée le 17 Juillet 2020 à 10h.  
Le commissaire-priseur mettra en vente au plus offrant le Fonds de Commerce.

Si aucun repreneur n'est déclaré lors de cette vente, il faudra attendre l'automne une prochaine date pour la vente par lot du matériel et du stock restant.

**Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le Vendredi 11 Septembre 2020 à 18h30.**

**La séance est levée à 20h37.**

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL